



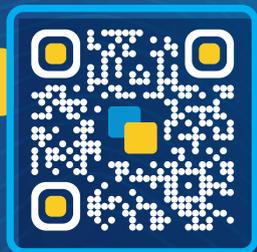
COMMENT SE FAIRE INDEMNISER ?

Toutes les démarches auprès du FIVA sont gratuites et ne nécessitent pas l'appui d'un avocat :

l'établissement propose de multiples services pour vous accompagner au mieux tout au long de votre demande.

Victime ou ayant droit

Vous pouvez réaliser votre **demande d'indemnisation directement en ligne** en vous rendant sur notre site www.fiva.fr



Vous pouvez aussi **remplir le formulaire papier et nous le renvoyer par voie postale** accompagné des pièces demandées qui certifient votre pathologie et une exposition à l'amiante.



FIVA

Tour Altaïs
1 Place Aimé Césaire
93102 MONTREUIL CEDEX

Le FIVA dispose de 6 mois dès lors que votre dossier est complet pour vous faire une offre d'indemnisation (ou de rejet). **Le paiement intervient dans les 2 mois qui suivent votre accord sur l'offre faite.**

L'établissement peut aussi vous accompagner pour engager la responsabilité de votre employeur s'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour vous préserver du danger de l'amiante. **Cette procédure peut vous permettre d'obtenir une indemnisation complémentaire.**

Vous avez une question ?



→ L'équipe du FIVA reste à votre écoute **du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 18 h, au 0801 90 24 94** (N° vert gratuit)

FIVA
Fonds d'Indemnisation des Victimes
de l'Amiante

UN FONDS AU SERVICE DES VICTIMES DE L'AMIANTE

Vous avez été exposé(e) à l'amiante ?

Vous êtes atteint(e) d'une
pathologie liée à l'amiante ?



Le FIVA est là pour vous informer, vous accompagner et vous indemniser

Le FIVA est un établissement public administratif créé en 2000 pour assurer la réparation intégrale des préjudices subis par les victimes d'une pathologie en lien avec l'amiante et leurs ayants droit, au-delà des prestations de l'Assurance maladie. Il peut aussi agir en justice contre les employeurs responsables en votre nom.



QUI PEUT ÊTRE INDEMNISÉ PAR LE FIVA ?

- Les victimes « professionnelles », exposées à l'amiante dans le cadre de leur travail et atteintes d'une pathologie en lien avec l'amiante, quel que soit leur statut (salarié, artisan, retraité, etc.).
- Les victimes « environnementales », exposées à l'amiante en dehors du cadre professionnel, par exemple sur le lieu de résidence, par le contact avec des vêtements contaminés de leurs proches, etc., et atteintes d'une pathologie en lien avec l'amiante.
- Les ayants droit de ces victimes lorsqu'elles sont décédées.



QU'EST-CE QUE LE FIVA INDEMNISE ?

- L'incapacité fonctionnelle (réduction du potentiel physique, psycho-sensoriel ou intellectuel).
- Le préjudice moral.
- Le préjudice physique.
- Le préjudice d'agrément.
- Le préjudice esthétique.
- Le préjudice économique.
- Les frais de santé restant à charge, les frais de tierce personne, d'aménagement du véhicule ou du logement, les frais de déplacement, etc.



QUELLES SONT LES PRINCIPALES PATHOLOGIES LIÉES À L'AMIANTE ?

- Le mésothéliome malin de la plèvre, du péricarde, du péritoine et les autres tumeurs pleurales primitives (pathologies spécifiques à l'amiante).
- Les plaques pleurales ou péricardiques, uni- ou bilatérales (pathologies spécifiques à l'amiante).
- Les épaissements pleuraux et la pleurésie.
- L'asbestose (fibrose pulmonaire).
- Les cancers broncho-pulmonaires primitifs.
- D'autres cancers comme celui du larynx ou de l'ovaire.



FIVA EN QUELQUES CHIFFRES



98 370 €

C'est l'estimation des montants moyens cumulés d'indemnisation pour une victime atteinte de mésothéliome en 2022. *



19 132 €

C'est l'estimation des montants moyens cumulés d'indemnisation pour une victime atteinte de plaques pleurales en 2022. *



14 142

Offres d'indemnisations proposées aux victimes en 2022.



5 MOIS ET 1 SEMAINE

C'est le délai moyen du FIVA pour faire une offre d'indemnisation en 2022.



+ DE 7 MILLIARDS D'€

Indemnisations versées depuis la création du FIVA.



94,4 %

Satisfaction globale des victimes et ayants droit sur la qualité de service rendu par le FIVA en 2022.

* Ce chiffre varie dans d'importantes proportions en fonction de l'âge, du sexe et du taux d'incapacité de la victime.